



**Cahier descriptif des bourses de la Fondation
du Cégep Beauce-Appalaches**

Adopté par le conseil d'administration de la Fondation le 5 février 2009

Révisé le 8 mars 2010

Révisé le 18 mai 2016

Révisé le 11 octobre 2017

Révisé le 18 mars 2019

Révisé le 17 juin 2020

Révisé le 1^{er} octobre 2020

Révisé le 7 septembre 2021

Révisé le 12 août 2022

Révisé le 28 février 2023

Révisé le 14 mars 2023

Révisé le 17 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. Bourses de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches pour lesquelles les étudiants peuvent soumettre leur candidature	4
1.1 Procédure à suivre pour soumettre ta candidature	4
1.2 Dépôt de candidatures au 30 septembre de chaque année	5
1.2.1 Bourse coup de pouce	5
1.2.2 Bourse d'accueil	6
1.3 Dépôt de candidatures au 31 mars de chaque année.....	7
1.3.1 Bourse entrepreneuriat.....	7
1.3.2 Bourse Mécanium	8
1.3.3 Bourse persévérance scolaire	9
1.3.4 Bourse retour aux études	10
1.3.5 Bourse vie étudiante	11
1.3.6 Fonds de dotation Chevaliers Beaucerons	12
1.3.7 Bourse internationale	13
2. Bourses de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches (CBA) dont les récipiendaires sont sélectionnés par le CBA	14
2.1 Bourse de l'athlète féminin et masculin	14
2.2 Bourse de l'excellence scolaire	15
2.3 Bourse de l'excellence socioculturelle.....	16
2.4 Bourse du mérite scolaire	17
2.5 Bourse engagement.....	18
2.6 Bourse méritas par programme	19
2.7 Bourse progrès scolaire	20
3. Bourse de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches décernée par le public	21
3.1 Bourse Cégeps en spectacle.....	21
3.1 Bourse Spectacle de talents.....	22

PRÉAMBULE

La Fondation du Cégep Beauce-Appalaches (CBA) a été créée en 1998. Sa mission est de soutenir financièrement le Cégep dans sa mission éducative et, plus spécialement, dans le développement, l'amélioration et la promotion de la qualité de l'enseignement et des activités scolaires et parascolaires des étudiants. Annuellement, la Fondation verse plus de 150 000 \$ en bourses et en appui à différents projets. Les bourses qui sont offertes par la Fondation du CBA sont regroupées en trois catégories :

1. Bourses pour lesquelles les étudiants peuvent soumettre leur candidature

- Bourse coup de pouce
- Bourse d'accueil
- Bourse entrepreneuriat
- Bourse Mécanium
- Bourse persévérance scolaire
- Bourse retour aux études
- Bourse vie étudiante
- Fonds de dotation Chevaliers Beaucerons
- Bourse internationale

Une étudiante ou un étudiant peut soumettre sa candidature à plus d'une bourse de cette catégorie. Cependant, elle ou il ne pourra en gagner qu'une seule.

2. Bourses dont les récipiendaires sont sélectionnés par le Cégep

- Bourse de l'athlète féminin et masculin
- Bourse de l'excellence scolaire
- Bourse de l'excellence socioculturelle
- Bourse du mérite scolaire
- Bourse engagement
- Bourse méritas par programme
- Bourse progrès scolaire

Pour les bourses de cette catégorie, l'étudiante ou l'étudiant n'a pas à remplir de formulaire.

Pour les deux premières catégories de bourses, des comités d'analyse des candidatures, formés de membres du personnel du Cégep, font des recommandations à la direction du Cégep pour décerner ces bourses. Selon la qualité des candidatures reçues, afin de préserver la signification et le prestige de la bourse, la direction du Cégep se réserve le droit de ne pas attribuer l'une ou l'ensemble des bourses dans l'une ou l'autre des catégories énumérées.

3. Bourse décernée par le public

- Bourse cégeps en spectacle

Note : Afin d'alléger la lecture du document, l'utilisation des sigles suivants a été privilégiée :

CSG : Campus de Saint-Georges

CLM : Campus de Lac-Mégantic

CSM : Campus de Sainte-Marie

CBA : Cégep Beauce-Appalaches (regroupe les trois campus)

1. Bourses de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches pour lesquelles les étudiants peuvent soumettre leur candidature

1.1 Procédure à suivre pour soumettre ta candidature

Pour les bourses d'accueil et coup de pouce, tu dois :

- Prendre connaissance des conditions d'admissibilité de la bourse ou des bourses qui t'intéressent pour vérifier si tu es admissible;
- **Compléter le formulaire de demande de bourse disponible sur OmnivoX entre le 15 et le 30 septembre de chaque année.** Tu devras y rédiger un texte de présentation d'au minimum 200 mots en lien avec l'objectif de la bourse et/ou les critères de sélection qui explique qui tu es et pourquoi le comité de sélection devrait te décerner cette bourse.

Pour toutes les autres bourses, tu dois :

- Prendre connaissance des conditions d'admissibilité de la bourse ou des bourses qui t'intéressent pour vérifier si tu es admissible;
- **Compléter le formulaire de demande de bourse disponible sur OmnivoX à partir du lundi au retour de la semaine de lecture du mois de mars jusqu'au 31 mars de chaque année.** Tu devras y rédiger un texte de présentation d'au minimum 200 mots en lien avec l'objectif de la bourse et/ou les critères de sélection qui explique qui tu es et pourquoi le comité de sélection devrait te décerner cette bourse.
- **Transmettre les documents suivants en un seul envoi par MIO à Marika Langlois au plus tard le 31 mars de chaque année.**
 - Une copie de ton relevé de notes le plus récent
 - Autre document exigé pour l'obtention de la bourse (ex. : copie de ton inscription à l'université)
 - Lettres d'appui (facultatives, mais recommandées)

Rappel :

Si tu es admissible à plus d'une bourse, tu peux soumettre ta candidature plus d'une fois, mais tu ne pourras gagner qu'une seule bourse.

1.2 Dépôt de candidatures au 30 septembre de chaque année

1.2.1 Bourse coup de pouce

Objectif: Cette bourse encourage une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial à poursuivre ses études au Cégep.

Nombre de bourses	CBA
	15

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant: 450 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep en première session;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent, c'est-à-dire, que le candidat étudiait au secondaire ou au lycée l'année précédant son entrée au CBA;
- Être officiellement inscrit au Cégep Beauce-Appalaches le 30 septembre de l'année en cours.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 30 septembre de chaque année. Voir la procédure à suivre pour déposer ta candidature à la page 4.

Sélection des boursiers :

Quinze bourses seront remises parmi les étudiants qui auront déposé leur candidature et qui fréquentaient une polyvalente ou une école privée du territoire des commissions scolaires de Chaudière-Appalaches ou de la MRC du Granit l'année précédant leur entrée au collégial. Il y aura un minimum d'un récipiendaire par école qui aura soumis sa candidature. L'implication des étudiants de même que l'argumentaire expliquant pourquoi ils ont besoin de cette bourse seront considérés.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

1.2.2 Bourse d'accueil

Objectif: Cette bourse encourage les étudiantes et les étudiants résidant hors de la région ou les étudiantes ou les étudiants internationaux à poursuivre leurs études collégiales au Cégep Beauce-Appalaches.

Elle est attribuée à une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial et inscrit à temps plein à un programme régulier du Cégep Beauce-Appalaches dont le lieu de résidence, au moment de sa demande d'admission initiale, est à l'extérieur de la région administrative Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie).

Nombre de bourses	CBA
	4

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants du CBA sans égard au lieu de formation.

Montant: 750 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep en première session;
- Être en continuité d'études secondaires, du lycée ou l'équivalent, c'est-à-dire que le candidat étudiait au secondaire ou au lycée l'année précédant son entrée au CBA;
- Au moment de sa demande initiale, le lieu de résidence de l'étudiante ou de l'étudiant est à l'extérieur de la région administrative de Chaudière-Appalaches ou à plus de 80 kilomètres de son lieu d'études (Lac-Mégantic, Saint-Georges, Sainte-Marie);
- Être officiellement inscrit au Cégep Beauce-Appalaches le 30 septembre de l'année en cours.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 30 septembre de chaque année. Voir la procédure à suivre à la page 4.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle à l'automne.

1.3 Dépôt de candidatures au 31 mars de chaque année

1.3.1 Bourse entrepreneuriat

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante, un étudiant ou un groupe d'étudiants qui s'impliquent dans un projet de valorisation de l'entrepreneuriat.

Nombre de bourses	CSG	CLM	CSM
	2	1	1

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate, le candidat ou les membres du groupe doivent:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur la qualité de l'implication dans un projet de valorisation de l'entrepreneuriat, mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année. Voir la procédure à suivre à la page 5.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants la direction des études et de la vie étudiante.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.2 Bourse Mécanium

Objectif: En accord avec sa planification stratégique et dans le but de contribuer à la promotion et à la valorisation de programmes universitaires en lien avec le domaine du génie en Beauce, Mécanium récompense annuellement une étudiante ou un étudiant du programme de Sciences de la nature et du programme de Technologie du génie industriel qui poursuit ses études en ingénierie au niveau universitaire et qui est le plus méritant pour son travail et sa réussite scolaire et qui fournit un effort constant.

Nombre de bourses	CBA
	1 Sciences de la nature 1 Technologie du génie industriel

Montant : 350 \$

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit :

- Être étudiant à temps plein dans le programme de Sciences de la nature ou dans le programme de Technologie du génie industriel au Cégep Beauce--Appalaches;
- Être inscrit à temps plein en ingénierie au niveau universitaire.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année. En plus des documents généraux à transmettre pour soumettre sa candidature (voir p. 5), les candidats devront aussi fournir une copie de leur inscription à l'université.

Sélection des boursiers :

Le boursier sera sélectionné par le département du programme de Sciences de la nature et le département du programme de Technologies du génie industriel.

Remise des bourses :

La bourse sera remise dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.3 Bourse persévérance scolaire

Objectif: Cette bourse récompense annuellement une étudiante ou un étudiant qui bénéficie de services adaptés à poursuivre ses études.

Nombre de bourses	CSG	CLM	CSM
	2	1	2

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir bénéficié de services adaptés au CBA
- Être étudiant(e) de 2^e ou 3^e année.
- Être inscrit(e) à temps plein dans un programme préuniversitaire ou technique;
- Avoir réussi tous les cours de son programme à la session d'automne précédant la mise en candidature.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur l'effort soutenu, l'assiduité aux rencontres des services adaptés et la réussite des cours. L'étudiant(e) ne peut obtenir cette bourse qu'une seule fois.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année. Voir la procédure à suivre à la page 5.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études et de la vie étudiante.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.4 Bourse retour aux études

Objectif : Cette bourse récompense une étudiante ou un étudiant nouvellement admis au collégial qui effectue avec succès un retour aux études au Cégep dans un programme menant au DEC.

Nombre de bourses	CSG	CLM	CSM
	2	2	2

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives;
- Être inscrit à temps plein, en 1^{re} année, première ou deuxième session, dans un programme préuniversitaire ou technique;

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année. Voir la procédure à suivre à la page 5.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur l'intérêt, le succès et le mérite à poursuivre son programme d'études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études et de la vie étudiante, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.5 Bourse vie étudiante

Objectifs: Cette bourse récompense annuellement l'engagement d'une étudiante ou d'un étudiant qui s'est impliqué ou s'est illustré lors d'une activité culturelle, sportive, humanitaire ou communautaire et ce, à titre bénévole ou qui a manifesté un esprit civique et humanitaire dans l'une de ses activités.

OU

Récompenser une étudiante, un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont réalisé une activité, dont l'impact ou le caractère novateur, ont contribué de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie au CSG, au CLM ou au CSM.

Nombre de bourses	CSG	CLM	CSM
	4	1	2

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre ses études à temps plein au Cégep;
- Être inscrit à temps plein durant toute l'année scolaire.

Critères de sélection :

L'activité réalisée doit être admissible à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin. Pour cette raison, la sélection des candidatures se base sur l'importance de la contribution individuelle mais aussi sur l'intérêt et le succès dans leur programme d'études.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année. Voir la procédure à suivre à la page 5.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études et de la vie étudiante.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.6 Fonds de dotation Chevaliers Beaucerons

Objectif: Ces bourses récompensent annuellement deux étudiantes ou étudiants du programme de Techniques de l'informatique qui sont : le plus méritant pour son travail et sa réussite scolaire et le plus méritant qui fournit un effort constant.

Nombre de bourses	CSG
	2

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre des études à temps plein au Cégep en Techniques de l'informatique.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur la réussite scolaire, sur les efforts, mais également sur l'implication sociale, soit par le biais de l'entraide aux autres et/ou par du bénévolat d'un minimum de 25 heures par année.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par le département de Techniques de l'informatique.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

1.3.7 Bourse internationale

Objectif: Cette bourse encourage les étudiantes et les étudiants internationaux à poursuivre leurs études collégiales au Cégep Beauce-Appalaches.

Nombre de bourses	CBA
	2

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants du CBA sans égard au lieu de formation.

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Être inscrit ou inscrite à temps plein pour la session dans un programme du Cégep Beauce-Appalaches;
- Avoir complété au minimum une session au CBA;
- Avoir un statut légal d'étudiant étranger.

Critères de sélection :

- L'étudiant s'implique dans la communauté collégiale, locale ou régionale et/ou participe activement et de façon assidue aux activités de soutien pédagogique (exemple : centre d'aide en français, tutorat).
- L'étudiant démontre qu'il a fourni des efforts et de la persévérance scolaire.
- L'étudiant ne doit pas être récipiendaire de la bourse d'études octroyé par la fédération des cégeps.
- La démonstration d'un leadership, de soutien et d'accueil aux autres étudiants internationaux constitue un atout.

Dépôt des candidatures :

La date limite d'inscription à cette bourse est le 31 mars de chaque année.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants de la direction des études et de la vie étudiante.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle en mai.

2. Bourses de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches (CBA) dont les récipiendaires sont sélectionnés par le CBA

2.1 Bourse de l'athlète féminin et masculin

Objectif: Cette bourse récompense le meilleur athlète féminin et masculin qui a eu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	CBA
	2
	1 fille, 1 garçon

Ces bourses sont offertes à l'ensemble des étudiants sans égard au lieu de formation.

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Poursuivre ses études à temps plein au Cégep;
- Avoir performé au niveau sportif tout en maintenant de bons résultats scolaires;
- Être membre d'une équipe de compétition du CBA.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsables des sports au CSG, au CLM et au CSM et approuvés par le directeur adjoint des études, responsable des programmes et de la vie étudiante.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

2.2 Bourse de l'excellence scolaire

Objectif: La bourse de l'excellence scolaire est remise à l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a maintenu une moyenne académique exceptionnelle pour l'ensemble des cours liés au programme d'études auquel elle ou il est inscrit.

	CSG	CLM	CSM
Nombre de bourses	2	2	2
	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 800 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissante ou finissant à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours;
- Avoir la meilleure cote R en préuniversitaire et en technique (en excluant les récipiendaires de la Médaille du gouverneur général).

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire en septembre.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes dans chacun des campus à l'automne.

2.3 Bourse de l'excellence socioculturelle

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante, un étudiant ou un groupe d'étudiants qui ont fait preuve d'excellence dans la réalisation d'une activité artistique ou culturelle et maintenu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire.

Nombre de bourses	CBA		
	CSG	CLM	CSM
	2	1	1

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité:

La candidate, le candidat ou le groupe d'étudiants doit:

- Poursuivre ses études à temps plein au Cégep;
- Avoir maintenu de bons résultats académiques tout au long de l'année scolaire;
- Être impliqué dans une activité animée par le service socioculturel du Cégep.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par les conseillers à la vie étudiante, techniciens en loisirs, responsables du socioculturel au CBA, au CLM et au CSM et approuvés par le directeur adjoint des études, responsable des programmes et de la vie étudiante.

Remise des bourses:

Les bourses seront remises dans le cadre de la soirée du Gala Reconnaissance qui, habituellement, a lieu durant la dernière semaine d'avril.

2.4 Bourse du mérite scolaire

Objectif: Les bourses du mérite scolaire sont remises aux étudiants finissants qui sont récipiendaires de la Médaille académique du Gouverneur général (meilleure cote de rendement collégial dans chacun des campus).

Nombre de bourses	CBA		
	CSG	CLM	CSM
	1	1	1

Montants :

- 1000 \$ à l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu la meilleure cote de rendement collégial du Cégep Beauce-Appalaches, tous sites confondus
- 800 \$ aux deux étudiants qui ont obtenu la meilleure cote de rendement collégial dans chacun de leur campus.

Conditions d'admissibilité à la Médaille académique du Gouverneur général :

La candidate ou le candidat doit :

- Avoir la meilleure cote R tous « programmes » confondus du Cégep Beauce-Appalaches (1000 \$) ou de son lieu d'études (800 \$);
- Avoir terminé son programme menant à un diplôme d'études collégiales.

Nomination des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la coordonnatrice au registrariat et à l'organisation scolaire.

Remise des médailles et des bourses :

Les médailles et les bourses seront remises lors de la cérémonie de remise des diplômes dans chacun des campus à l'automne.

2.5 Bourse engagement

Objectif: La bourse est remise aux étudiantes finissantes et aux étudiants finissants récipiendaires de la Médaille du lieutenant-gouverneur. La bourse est offerte par la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches et non pas par le lieutenant-gouverneur.

Nombre de bourses	CSG	CLM	CSM
	2	2	2

Montant : 700 \$ chacune

Conditions d'admissibilité à la Médaille du lieutenant-gouverneur:

La candidate ou le candidat doit:

- Posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent et demeurer en permanence au Québec;
- Être âgé de moins de 29 ans;
- Être inscrit au Cégep;
- Être en mesure d'atteindre les objectifs de son programme (dernière année d'études);
- Avoir par son implication:
 - Démonstré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire;
 - ou**
 - Présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté;
- Ne pas avoir déjà reçu la Médaille du lieutenant-gouverneur;

Note :

Un des critères retenus pour mesurer l'engagement bénévole et soutenu est l'admissibilité de celui-ci à une reconnaissance de l'engagement étudiant au bulletin.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par un comité constitué de représentants de la direction des études et de la vie étudiante. Celui-ci soumettra ses recommandations au directeur général du Cégep.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes dans chacun des campus à l'automne.

2.6 Bourse méritas par programme

Objectif: Cette bourse récompense l'étudiante finissante ou l'étudiant finissant qui a eu de bons résultats académiques ainsi qu'une implication significative dans son programme, reconnue par ses pairs.

Nombre de bourses	CSG		CLM	CSM
	Régulier	Formation continue		
	1 par programme	1 par programme	1 par programme	

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Être finissant(e) à la session d'automne ou d'hiver de l'année scolaire en cours.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur l'excellence des notes et l'implication à l'intérieur des cours.

Il y a une bourse par cohorte de 3^e année – secteur technique et une bourse par cohorte de 2^e année – secteur préuniversitaire.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par les départements.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes dans chacun des campus à l'automne.

2.7 Bourse progrès scolaire

Objectif: Cette bourse récompense une étudiante finissante ou un étudiant finissant qui a réalisé une progression remarquable dans ses apprentissages et maintenu ses efforts tout au long de son cheminement.

	CSG	CLM	CSM
Nombre de bourses	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique	1 préuniversitaire 1 technique

Montant : 500 \$ chacune

Conditions d'admissibilité :

La candidate ou le candidat doit:

- Avoir terminé ses études au Cégep;
- Avoir été inscrit à temps plein durant chacune des sessions de son programme.

Critères de sélection :

La sélection des candidatures se base sur les progrès observés et les efforts mis depuis le début de ses études.

Sélection des boursiers :

Les boursiers seront sélectionnés par la direction des études et de la vie étudiante, après une validation auprès des départements.

Remise des bourses :

Les bourses seront remises dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes dans chacun des campus à l'automne

3. Bourse de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches décernée par le public

3.1 Bourse Cégeps en spectacle

Objectif: Cette bourse récompense l'implication et la performance d'une étudiante ou d'un étudiant participant à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Nombre de bourses	CBA
	2

Montant : 600 \$ aux gagnants « Choix du jury »
500 \$ aux gagnants « Choix du public »

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Participer à la finale locale de *Cégeps en spectacle*.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par le jury de la finale locale de Cégeps en spectacle (Bourse - choix du jury) et par le public (Bourse – choix du public).

Remise des bourses:

Les bourses sont remises lors de la présentation de la finale locale de Cégep en spectacle.

3.1 Bourse Spectacle de talents

Objectif: Cette bourse récompense l'implication et la performance d'une étudiante ou d'un étudiant participant à l'activité *Spectacle de talents*.

Nombre de bourses	CLM	CSM
	1	1

Montant : 350 \$ aux gagnants « Choix du public »

Conditions d'admissibilité:

La candidate ou le candidat doit:

- Participer à la finale locale de *Spectacle de talents*.

Sélection des boursiers:

Les boursiers seront sélectionnés par le public (Bourse – choix du public).

Remise des bourses:

Les bourses sont remises lors de la présentation du Spectacle de talents.